

Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mai 2020

installation du Conseil Municipal

= - - - =

L'an deux Mil vingt, le vingt cinq mai, à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'Étalondes proclamés à la suite des élections municipales du dimanche 15 mars 2020 et mis en place le lundi 18 mai 2020 du fait de la période de confinement imposé par le Coronavirus, se sont réunis dans la salle polyvalente, à huis clos, suite à la convocation que leur a adressé Monsieur le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Monsieur FOSSE Lucien, Maire sortant, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux nouvellement élus : Monsieur DONA Mario, Madame BOULLARD Annick, Monsieur YOUNOUS Adep, Madame BERLEZ Marie-Christine, Monsieur GILLET Jean-Marc, Madame BOUCHER Mélanie, Monsieur ADAM Christian, Madame KASPERSKI Marie-Thérèse, Monsieur CROISY Richard, Madame DEPOILLY Tiphany, Monsieur GIFFARD Claude, Madame OBRY Christelle, Monsieur LELONG Gianni, Madame VITTU Marie-Pierre, Monsieur QUENEUILLE Sébastien.

Monsieur YOUNOUS Adep a été nommé Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Installation du nouveau du Conseil Municipal
- 2) Election du Maire
- 3) Détermination du nombre d'Adjoints
- 4) Election des Adjoints
- 5) Charte de l'élu
- 6) Détermination des indemnités de fonction

1) Installation du nouveau Conseil Municipal :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Lucien FOSSE, Maire, qui, après avoir procédé à l'appel nominal et après avoir constaté que la condition de quorum était remplie, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2020 et a déclaré installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux, Monsieur DONA Mario, Madame BOULLARD Annick, Monsieur YOUNOUS Adep, Madame BERLEZ Marie-Christine, Monsieur GILLET Jean-Marc, Madame BOUCHER Mélanie, Monsieur ADAM Christian, Madame KASPERSKI Marie-Thérèse, Monsieur CROISY Richard, Madame DEPOILLY Tiphany, Monsieur GIFFARD Claude, Madame OBRY Christelle, Monsieur LELONG Gianni, Madame VITTU Marie-Pierre, Monsieur QUENEUILLE Sébastien.

2) Election du Maire :

Madame Annick Boullard, doyenne d'âge de l'Assemblée a pris ensuite la Présidence de l'assemblée.

Monsieur Adep Younous a été choisi comme secrétaire

Messieurs Christian Adam et Sébastien Queneuille ont été désignés comme assesseurs.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-17, L.2122-4 et L.2122-7 ; Considérant que le maire est élu à la majorité absolue, au scrutin secret, que si, après Election du Maire 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative et qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après que Madame Boullard a enregistré deux candidatures : celle de Monsieur Dona Mario d'une part, et celle de Monsieur Lelong Gianni, d'autre part,

Après le bon déroulé des opérations de vote qui a eu lieu à scrutin secret, et compte tenu du résultat de ce scrutin,

Le Conseil Municipal

- comptabilise : 12 suffrages exprimés pour Mr DONA Mario et 3 suffrages exprimés pour Mr LELONG Gianni
- Proclame Monsieur DONA Mario, Maire de la commune d'Etalondes et le déclare installé dans ses fonctions ;
- Autorise Monsieur DONA, Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

3) Détermination du nombre d'Adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de déterminer le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4 adjoints maximum pour la commune d'Etalondes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 12 voix pour (Mr Dona, Mme Boullard, Mr Younous, Mr Gillet, Mme Berlez, Mme Boucher, Mr Adam, Mme Kasperski, Mr Croisy, Mme Depoilly, Mr Giffard, Mme Obry), 2 voix contre (Mr Lelong, Mr Queneuille), 1 abstention (Mme Vittu) fixe à 4, le nombre d'Adjoints au Maire.

4) Election des Adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-17, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 fixant à 4 le nombre

Après avoir, conformément à l'article L.2122-7-1 susvisé, voté à scrutin secret ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que les listes des adjoints doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après que Monsieur le Maire a enregistré deux listes de candidats aux fonctions d'adjoints : celle présentée par Monsieur Adep Younous, d'une part, et celle présentée par Madame Marie-Pierre Vittu, d'autre part,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, le Conseil Municipal,

- comptabilise : - 12 suffrages exprimés pour la liste conduite par Mr YOUNOUS
- 3 suffrages exprimés pour la liste conduite par Mme VITTU.
- proclame les conseillers municipaux suivants élus :
 - Monsieur YOUNOUS Adep, en qualité de 1^{er} adjoint,
 - Madame BOULLARD Annick, en qualité de 2^{ème} adjointe,
 - Monsieur GILLET Jean-Marc, en qualité de 3^{ème} adjoint,
 - Madame BERLEZ Marie-Christine, en qualité de 4^{ème} adjointe,
- installe lesdits conseillers municipaux élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau susvisé ;
- autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

5) Charte de l'élu

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-7 et L.1111-1 ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.2121-7 susvisé, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1.

Monsieur le Maire fait donc une lecture de la Charte de l'Élu local, dont un exemplaire a été distribué aux Conseillers Municipaux avec la convocation à la présente réunion.

Une copie de cette charte est jointe en annexe de la présente délibération.

6) Détermination des indemnités de fonction

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire sur les conditions de versement de ces indemnités de fonction, Monsieur Lelong demande si les adjoints auront tous le même taux d'indemnité.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'est pas prévu de faire de distinction entre les adjoints, la Commune d'Étalondes ayant toujours versé le même montant d'indemnité à tous les adjoints.

Monsieur Lelong demande également s'il est prévu de diminuer le montant de l'indemnité d'un adjoint qui ne serait pas suffisamment présent comme cela se fait dans d'autres instances.

Monsieur le Maire lui répond que cette disposition n'est pas prévue pour les collectivités locales.

Monsieur Younous signale que dans le passé, il y a eu le cas d'un adjoint qui n'était plus présent et qui à continuer à percevoir son indemnité.

Monsieur le Maire signale par contre que le Code des collectivités territoriales prévoit une mesure concernant les conseillers municipaux qui ne viennent plus aux réunions de Conseil Municipal. Ils peuvent être démis de leurs mandats. Mais, il n'est dans l'intérêt de personne d'arriver à cette situation.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et l'article R.2123-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints au maire ;

Considérant que la commune compte une population totale de 1.085 habitants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi et dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que, pour la strate démographique de la Commune d'Étalondes, le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 51,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 19,8 % de ce même indice ;

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice ;

Après en avoir délibéré, à la majorité (par 12 voix pour (Mr Dona, Mme Boullard, Mr Younous, Mr Gillet, Mme Berlez, Mme Boucher, Mr Adam, Mme Kasperski, Mr Croisy, Mme Depoilly, Mr Giffard, Mme Obry), 1 voix contre (Mr Queneuille) et 2 abstentions (Mr Lelong et Mme Vittu), le Conseil Municipal,

- Prend acte que le montant de l'indemnité du maire est fixé au taux maximal de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, applicable à la strate démographique de la Commune d'Étalondes, soit 51,6 % de cet indice ;

- Décide que le montant de l'indemnité des adjoints est fixé au taux de 19,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- Prend acte que l'ensemble de ces indemnités respecte l'enveloppe indemnitaire globale maximale autorisée ;

- Prend acte que l'octroi des indemnités de fonction aux adjoints est subordonné à l'exercice effectif du mandat ;

- Prend acte que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice de référence ;

- Prend acte que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget ;

- Prend acte qu'un tableau nominatif récapitulatif de l'ensemble des indemnités versées sera établi ;

Avant de clore les débats, Monsieur le Maire fait un discours de début de mandature, pour faire part de ses remerciements, exposer les principes, les grandes orientations et les souhaits pour la nouvelle équipe municipale.

« Chers collègues, chers amis, chers Employés municipaux,

Vingt cinq années d'expérience et d'engagement aux services de mes concitoyens, n'ont pas suffi à atténuer le poids de l'immense responsabilité que je ressens aujourd'hui en votre compagnie. Ce n'est donc pas sans émotion que je veux remercier tout d'abord celles et ceux qui, de par leur vote, m'ont fait confiance. Je veux également remercier mes colistiers pour leur soutien, leurs conseils et leur collaboration à l'élaboration du programme ambitieux, que chacun ici connaît et a approuvé.

Je tiens également sincèrement à remercier nos deux secrétaires de mairie que je côtoie désormais, depuis plus de vingt-cinq ans et qui m'ont avec beaucoup de patience, de discrétion et de professionnalisme accompagné et formé durant ces quatre mandats électoraux.

Je remercie aussi tous les élus sortants qui n'ont pas souhaité poursuivre des fonctions d'élus avec qui nous avons vécu de riches et passionnantes expériences.

Enfin je vous remercie, vous toutes et tous qui avez accepté de consacrer une partie de votre vie personnelle et privée pour m'accompagner dans cette aventure qui, croyez-moi, ne manque pas de surprises agréables mais parfois, il faut l'avouer aussi, désagréables.

Comment ne pas oublier mes quatre Maires-Adjointes qui, à mes côtés durant plus d'une année au travers de plusieurs dizaines de réunions, m'ont aidé à penser, créer, architecturer et préparer cet ambitieux programme et sa mise en œuvre. Programme par ailleurs largement plébiscité par nos électrices et nos électeurs.

Aussi, c'est avec gratitude et reconnaissance, en cet instant solennel, que je leur renouvèle tout mon soutien et les félicite chaleureusement pour la confiance que vous leur avez témoignée ici, aujourd'hui, en leur confiant cette grave et lourde mission d'adjointes et d'adjoints au maire.

Cher collègues, ce programme, riche et ambitieux que je ne vais pas, maintenant, reprendre point par point, vous le connaissez puisque vous avez vous aussi, avec intelligence, savoir-faire et spontanéité, participé à son élaboration et largement porté à la connaissance du public.

Il a été bâti pour être mis en œuvre dès le début du mandat et se prolongera certainement, bien au-delà. Il s'appuie sur plusieurs éléments fondateurs :

Au sein du Conseil Municipal, je me porterai garant d'un esprit de partage, de transparence et de solidarité pour des actions guidées par un seul but : Celui de l'intérêt général et de l'efficacité dans le respect de nos lois et règlements,

Œuvrer et collaborer avec nos concitoyens au travers de la démocratie participative et contributive pour plus de proximité, d'écoute et d'information. À cet effet de nouveaux moyens techniques et humains seront dès maintenant déployés afin que dès le début du mandat nous puissions appliquer nos engagements ; site internet mairie, panneau lumineux d'informations, boîte vocale et numéro vert, organisations de réunions publiques, de conseils citoyens et de trois campagnes de réunions de quartiers, rencontres régulières avec notre tissu économique et associatif et enfin réalisation d'enquêtes communales.

La participation citoyenne qui passera également par la mise en place progressive de comités consultatifs composés de membres non élus issus de la société civile Etalondaises, qui sauront nous apporter leurs expériences, leurs compétences et leur contribution à la résolution de nombreux projets communaux.

Ainsi, dès le début du mandat, un premier comité consultatif sera créé et adossé à la commission Développement Durable. En plus de cette commission communale, six autres commissions seront créées. Leurs rôles et leurs missions sont primordiaux car elles seront chargées en toute autonomie et capacité d'initiative de mettre en œuvre notre programme et de l'amender par leurs travaux de réflexions et de propositions.

Ce programme sera déployé sur les principes du Développement Durable (*Préserver l'environnement, Promouvoir une économie responsable, Favoriser la cohésion sociale*) pour mettre en œuvre la Transition Energétique qui en constitue l'élément majeur. Car en effet, si ce programme d'actions vise à

répondre aux attentes de nos concitoyens maintes et maintes fois exprimées et au bon fonctionnement de notre commune au quotidien, nous devons aussi de manière impérieuse, car il est de notre responsabilité collective et individuelle, agir en direction de nos concitoyens d'aujourd'hui mais surtout des générations futures vis-à-vis des enjeux et des bouleversements climatiques qui menacent notre planète et ses habitants.

Pour ce faire, sur le plan économique et budgétaire, plusieurs principes sont déjà actés :

- Ne pas augmenter les taux des impôts communaux,
- Assurer le même niveau de subventions de nos associations locales,
- Conserver notre capacité d'autofinancement en évitant autant que possible le recours à l'emprunt sans pénaliser les générations futures,
- Mettre en œuvre une politique de recettes fiscales croissantes découlant de l'évolution de la population, et d'un parc commercial et artisanal dynamique et croissant, sans nuire à nos commerçants et artisans locaux,
- Mettre en œuvre une politique de recherche constante d'économie par la : réduction des dépenses énergétiques, la mutualisation de marchés, de services et de moyens, la recherche permanente de subventions et de participations financières, etc.
- Et par l'investissement en équipements, machines-outils et véhicules communaux pour réduire de manière drastique les dépenses de fonctionnement (Equipement en panneaux photovoltaïques, isolation thermique, installations de chauffage performantes pour moins de dépenses énergétiques. Plus de machines-outils pour moins de main d'œuvre, etc.).

Cependant, prenant compte de la situation actuelle de crise sanitaire, il est nécessaire, de manière sage et raisonnée, d'analyser les besoins existants et nouveaux, d'étudier les modes de financement et prioriser les projets. Aussi, un moratoire d'une année budgétaire, pour adopter les bonnes décisions sera pris :

Afin de mettre en place, faire fonctionner et avoir les premiers retours, d'une démocratie participative, maillon essentiel d'une coopération citoyenne/municipalité,

Pour faire un bilan de la charge de travail confiée à nos employés en corrélation avec les moyens techniques et humains mis à leur disposition,

Enfin, parce que la crise économique sans précédent, qui va frapper notre pays va sans aucun doute avoir des répercussions importantes sur les finances des collectivités locales.

« Aussi et par conséquent, sauf cas particuliers, les priorités de notre programme durant ce moratoire, concerneront les projets touchant la sécurité, la culture et l'éducation, la communication et l'information, la santé et le bien-être au travail de nos employés. Bien entendu, les travaux des commissions municipales venant compléter ces actions. ».

Mais pour l'heure, dès notre entrée en fonction, un autre sujet, un autre enjeu devrais-je dire, nous menace jusque dans nos demeures, pouvant toucher nos familles, nos amis, nos proches. Invisible à l'œil nu et hélas pourtant réel, il est déjà responsable de plusieurs centaines de milliers de morts et d'une catastrophe économique mondiale et nationale annoncée sans précédent. Combien encore de familles seront impactées ? Aussi, il est de notre devoir et de notre responsabilité de continuer, voire de renforcer les actions déjà mises en œuvre avec dévouement par nos employés et notre Vice-Présidente du CCAS. Mais, sans l'accompagnement et l'aide de nos concitoyens, nous ne pourrons rien et c'est pourquoi, je les encourage ainsi que nous-même, à respecter les consignes sanitaires et en particulier les gestes barrières pour eux-mêmes et pour les autres.

Chers collègues, chers amis, la tâche est ardue et le travail ne manquera pas.

Je sais que vous êtes pressés de mettre votre cœur à l'ouvrage avec la volonté de le faire en équipe.

Encore une fois, je vous renouvelle mes remerciements au nom de mes concitoyens pour votre engagement et votre confiance.

Je vous souhaite beaucoup de plaisirs en accomplissant votre mission, avec dignité, probité, passion et dévouement comme vous l'avez déjà démontré.

Votre Maire et dévoué, Mario Donà. »

A son tour, Monsieur Lelong demande la parole pour faire un discours au nom de sa liste Etalondes, une nouvelle équipe communale à votre écoute :

« Nous remercions particulièrement l'ensemble des électeurs ayant permis une mobilisation, certes plus faible qu'habituelle, mais dont le courage a permis de faire vivre la démocratie, et plus particulièrement dans les conditions sanitaires actuelles.

Nous tenons au nom de l'ensemble des membres et des électeurs de la liste **Etalondes, une nouvelle équipe communale à votre écoute**, à féliciter la liste Etalondes Citoyennes et son Maire, **Monsieur DONA** élu ce jour. Nous rappelons que notre liste a réuni presque la moitié des suffrages et nous oblige avec responsabilité et vigilance sur les orientations futures.

Nous avons démontré notre capacité à rassembler en représentant une grande majorité de nos quartiers, et des propositions pour améliorer le quotidien des Etalondaises, et des Etalondais.

Nous avons sollicité à plusieurs reprises Monsieur DONA pour permettre une plus grande écoute eu égard aux résultats obtenus, et pour montrer notre volonté de travailler ensemble, malheureusement sans succès.

En effet, il ne nous a jamais été permis de discuter, juste nous confirmer que le choix serait celui exclusif de la liste **Etalondes Citoyennes**.

Nous souhaitons sincèrement la réussite de l'équipe municipale au cours des 6 prochaines années et espérons qu'Etalondes conservera une bonne gestion, tels que cela a perduré au cours des 19 dernières années.

Merci de votre attention »

Pour clore la séance, Monsieur le Maire remet à chacun des Adjointes son écharpe tricolore, puis Monsieur Fosse, ancien maire, remet à Monsieur Dona son écharpe de Maire.

Les débats étant clos, la séance est levée à 21 h 10.